Pologne-Bélarus : transport de tigres à la frontière de l'humain

Description

Le 26 octobre 2019, les services douaniers bélarusses arrêtent à la frontière avec la Pologne un camion de transport contenant dix tigres en provenance d'Italie et à destination du Daghestan. Les animaux sont agonisants, confinés dans des cages trop petites ne permettant pas de les nourrir ou de les laisser se mouvoir. Les conducteurs n'ayant pas de visas pour entrer au Bélarus ni de certificats vétérinaires pour les animaux, le camion est refoulé et passera plusieurs jours dans le *no man's land* entre le Bélarus et la Pologne.

Alors que les médias relayent alors les images de ces tigres blessés, édentés, affamés et déshydratés, et les services vétérinaires du poste-frontière de Koroszczyn (Korochtchén), pas équipés pour décharger et nourrir des animaux sauvages, font appel aux zoos voisins pour obtenir de l'aide. Plusieurs d'entre eux se portent volontaires mais doivent attendre une autorisation ministérielle : cette procédure administrative dure plusieurs jours, au cours desquels un des dix tigres meurt de malnutrition et de ses blessures. Le 31 octobre, l'autorisation est accordée au zoo de Poznań, qui peut accueillir les animaux, jugés trop faibles pour pouvoir continuer le voyage. En parallèle, une importante mobilisation sur les réseaux sociaux permet au zoo d'obtenir des dons spontanés *via* sa page Facebook.

Les conducteurs italiens du camion et l'organisateur russe du transport ont été arrêtés et sont en attente de jugement. Selon le zoo de Poznań, les conditions de ce transport laissent deviner que les animaux, probablement originaires d'une ferme à tigres en Italie, étaient destinés à être vendus pour leurs organes ; les organisateurs ne prévoyaient donc pas qu'ils survivent à ce transport.

Depuis plusieurs années, le trafic d'animaux sauvages est régulièrement dénoncé : plus de 5 500 animaux vivants auraient été saisis en 2018 en Pologne dans le cadre de la lutte contre le commerce international d'espèces (faune et flore) sauvages menacées d'extinction, encadrée par la convention de Washington (1973). Les services douaniers polonais (*Służba Celna*), qui peinent à chaque saisine pour trouver des structures d'accueil pour ces animaux, appellent également depuis plusieurs années à la création d'un asile en Pologne pour ces animaux en détresse.

Sources : *TVN 24*, *page Facebook du Zoo de Poznań*, *RMF 24*, *BBC* , *WWF*, *Lublin 112*, *OkoPress*.

date créée
04/11/2019
Champs de Méta
Auteur-article : Ida Bojkoff